

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005/2006

# Secrétariat à la politique linguistique

[Redacted]



## Message du sous-ministre associé

En 1974, le Québec adoptait une première loi linguistique, la Loi sur la langue officielle, à partir de laquelle allait progressivement s'étoffer une véritable politique linguistique. Aujourd'hui, la politique linguistique québécoise s'articule autour de la Charte de la langue française et elle comprend un ensemble de règlements et de politiques sectorielles qui, comme la Charte, visent à soutenir l'épanouissement de la langue française au Québec.

Le suivi, la coordination et la promotion de cette politique linguistique forment l'essentiel de la mission du Secrétariat à la politique linguistique. Conséquemment, celui-ci est régulièrement appelé à travailler en concertation avec plusieurs acteurs ayant à cœur la promotion du caractère français du Québec. Sur ce plan, l'année qui vient de s'écouler n'a pas fait exception et le Secrétariat a pu tirer un grand profit de la précieuse collaboration des organismes de la Charte de la langue française, au premier chef, mais aussi des ministères et autres organismes du gouvernement, des universités, des représentants des médias et de nombreux partenaires étrangers.

En 2005-2006, la valorisation d'une langue française de qualité a certainement constitué l'une des constantes de notre programmation. D'une part, les activités de sensibilisation de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias qui, cette année, ciblaient en priorité les jeunes, ont connu un certain succès et ouvert la voie à de nouvelles pistes de sensibilisation. D'autre part, les travaux de simplification de la langue dans l'administration publique, que nous avons menés avec la France, déboucheront sur une publication qui contribuera, nous le souhaitons, à propager, au sein de l'administration québécoise, une langue de qualité, claire et simple.

C'est donc avec plaisir que je présente aujourd'hui le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Secrétariat à la politique linguistique.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

Guy Dumas

## Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et du directeur du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat ;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion ;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.



GUY DUMAS

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique



JACQUES GOSSELIN

Directeur du Secrétariat à la politique linguistique

Québec, octobre 2006

## Table des matières

I. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	6
II. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX .....	8
III. LES FAITS SAILLANTS.....	10
IV. LE RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE.....	11
V. LES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE .....	12
VI. LES INDICATEURS DE GESTION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	22
VII. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES.....	23
<b>ANNEXE</b> Loi et règlements relevant de la ministre de la Culture et des Communications, chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2006) .....	24

# La présentation du Secrétariat à la politique linguistique

## LA MISSION

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie ;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française ;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique ;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec ;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture et des Communications qui est responsable de la Charte de la langue française.

## L'organigramme du Secrétariat à la politique linguistique



L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

## LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en étroite collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française. Chacun de ces organismes occupe un créneau spécifique de la politique linguistique et dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.



## Le contexte et les enjeux

### RAPPEL DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

Le français a progressé au Québec depuis trente ans. En effet, l’affichage public et commercial a, en bonne partie, retrouvé un visage français, notamment à Montréal. On sait aussi que les consommateurs francophones obtiennent aujourd’hui davantage de services dans leur langue qu’il y a trente ans et que l’usage du français s’est accru dans plusieurs milieux de travail. La fréquentation de l’école française par les jeunes immigrants a clairement favorisé leur intégration à la société québécoise majoritairement francophone. Enfin, les écarts de revenus et de statuts, autrefois défavorables aux francophones, ont été comblés.

Ces progrès s’accompagnent toutefois d’une tendance lourde sur laquelle la politique linguistique n’a guère de prise : en raison de la faiblesse du taux de natalité, on note une baisse constante, depuis cinquante ans, de la représentation francophone au Canada et une baisse, également, du poids démographique du Québec au sein du Canada. Aussi, même si le Canada et le Québec n’ont jamais compté autant de citoyens dont la langue maternelle est le français qu’en 2001, leur poids relatif s’atténue au sein de la population canadienne.

Devant cet état de fait et dans un contexte de forte immigration, il apparaît que l’importance de faciliter l’intégration linguistique des nouveaux arrivants et d’assurer la cohésion d’une société québécoise désormais beaucoup plus diversifiée sur les plans linguistique et culturel forme un enjeu majeur.

Deux facteurs ont une incidence directe et positive sur la francisation des néo-Québécois : d’une part, la sélection, par le Québec, d’une partie de ses immigrants puisque le pourcentage de ceux qui avaient déjà une connaissance du français au moment de leur établissement au Québec est passé de 35 %, en 1997, à 57 %, en 2005 ; d’autre part, la scolarisation en français des enfants d’immigrants, depuis 1977.

À partir des données du recensement de 2001, on constate que lorsque les allophones, c’est-à-dire les Québécois n’ayant ni le français ni l’anglais comme langue maternelle, effectuent un transfert linguistique, ils choisissent, plus souvent qu’auparavant, le français comme langue d’usage à la maison. Comme l’indique une étude de l’Office québécois de la langue française<sup>1</sup>, les transferts linguistiques en faveur du français ont augmenté de huit points entre 1991 et 2001 et leur progression est plus rapide que les transferts en faveur de l’anglais.

1. Office québécois de la langue française. *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, mai 2005.



Bien que ces résultats soient encourageants, il reste que, globalement, une majorité des transferts linguistiques se fait encore au profit de l'anglais. En effet, en 2001, 54 % des transferts s'étaient effectués vers l'anglais contre 46 % vers le français, comparativement à 60 % et 40 % en 1996. Il faudra attendre les résultats du recensement de 2006 pour voir si la progression vers le français se poursuit et rattrape le choix de l'anglais comme langue parlée le plus souvent à la maison.

La politique linguistique québécoise garde donc toujours sa pertinence et il importe, peut-être plus que jamais, qu'elle soit comprise et acceptée par l'ensemble de la société québécoise et, plus particulièrement, par l'administration publique dont on est en droit d'attendre un comportement exemplaire en matière linguistique.

## LES DÉFIS POUR LE SECRÉTARIAT

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise. De ce fait, le Secrétariat fait face aux défis suivants :

- le maintien du rôle exemplaire et moteur que doit jouer l'Administration en matière d'emploi et de qualité du français ;
- l'élaboration de stratégies d'intervention visant à mieux faire connaître la politique linguistique québécoise et à en améliorer la perception, tant au Québec qu'à l'étranger ;
- la réalisation d'activités destinées à valoriser et à diffuser un français de qualité ;
- le renforcement du français comme langue présente et utile dans des secteurs stratégiques, notamment au sein de la francophonie et d'organisations internationales.



## Les faits saillants

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre de la Culture et des Communications dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner en 2005-2006 les faits saillants suivants :

- les activités de sensibilisation à l'importance de la qualité de la langue dans les médias québécois, notamment auprès des jeunes qui se destinent à une carrière dans les médias, organisées par le Secrétariat pour la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias ;
- le soutien à l'élaboration d'outils destinés à promouvoir la qualité du français au Québec tels : le didacticiel à l'intention des journalistes, « Des médias et des mots », le projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec*, le *Dictionnaire québécois des relations de travail* ou encore le *Trésor de la langue française au Québec* ;
- les travaux du sous-comité franco-québécois sur la qualité du français dans l'administration publique qui conduiront à la diffusion, en 2006-2007, d'un guide de simplification de la langue dans l'administration publique ;
- la coordination d'un groupe de réflexion interministériel sur la disponibilité de films en français commercialisés en format DVD sur le marché québécois ;
- l'élaboration d'un projet de règlement visant à harmoniser les normes fédérales et québécoises relatives à l'étiquetage des produits cosmétiques ;
- la décision du Comité des droits de l'homme des Nations unies de déclarer irrecevable la plainte déposée en 2003, qui alléguait que les articles 58 et 205 de la Charte de la langue française (voulant que l'affichage public et la publicité commerciale puissent « être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante ») contrevenaient à certains droits garantis par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

## IV

# Le rappel du plan stratégique

Un même plan stratégique en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Rendu public en mai 2005, ce plan stratégique fixe trois grandes orientations dont deux nécessitent la participation du Secrétariat à la politique linguistique. Ce sont :

- Valoriser et généraliser une langue de qualité.
- Consolider la politique linguistique du Québec.

## V

# Les résultats par rapport aux engagements du plan stratégique

## Valoriser et généraliser une langue de qualité

### LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

#### OBJECTIF :

**Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue.**

#### *L'impact de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias*

La Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias a été créée en 2003 pour sensibiliser les médias francophones du Québec à l'importance de diffuser une langue de qualité. Les neuf membres qui siègent à la Table représentent les journalistes, Radio-Canada, Télé-Québec, Quebecor, Gesca, la presse hebdomadaire, les magazines, les agences de publicité, ainsi que les médias communautaires écrits et électroniques.

#### — Un concours de rédaction

En 2005-2006, les membres de la Table ont axé leur action sur la sensibilisation des futurs journalistes et des jeunes en général. À cet effet, sous l'égide de la Table, le Secrétariat a organisé et coordonné un concours de rédaction à l'intention des étudiantes et étudiants inscrits dans un programme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline des communications.

Trois catégories étaient admissibles : le français dans les médias écrits ; le français dans les médias électroniques ; le français dans la publicité ou dans les relations publiques. Les critères retenus pour juger les textes étaient : la qualité de la langue, l'expression des idées, l'originalité, l'esprit de synthèse et la capacité de susciter l'intérêt.

Au total, le comité de sélection a reçu 85 textes signés par des étudiants et des étudiantes venant de huit universités québécoises. L'annonce des lauréats a été faite le 22 mars 2006, à Montréal, dans le cadre de la Francofête. Trois jeunes ont ainsi gagné, chacun, une bourse de 3 000 \$ jumelée à un stage en entreprise. Les bourses étaient accordées conjointement par le Secrétariat à la politique linguistique et par *Sélection du Reader's Digest*. Les stages étaient offerts par *La Presse*, Radio-Canada, l'agence de publicité Amalgame et la maison de relations publiques Cohn & Wolfe Montréal.

### — Trois débats

La Table de concertation a également parrainé trois débats destinés aux étudiants et au grand public : le 7 mars 2006, à l'Université de Sherbrooke, sur le thème « Les médias tirent-ils la langue au français ? » ; le 14 mars 2006, au Musée de la civilisation de Québec, sur le même thème ; le 22 mars 2006, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), sur le thème « Connaître le français pour travailler dans les médias : un peu, beaucoup, parfaitement ? ».

Les débats ont été financés par le Secrétariat à la politique linguistique et ont été rendus possibles grâce à la collaboration des partenaires suivants : la Francofête 2006, le ministère de la Culture et des Communications, l'Université de Sherbrooke, le Musée de la civilisation et l'École des médias de l'UQAM.

### — Un outil de perfectionnement linguistique pour les journalistes

Constatant la rareté des outils de perfectionnement linguistique, pour les journalistes, en particulier hors des grands médias, les membres de la Table avaient demandé à la ministre, en décembre 2003, de confier à des chercheurs la tâche de produire un tel outil.

En décembre 2005, un didacticiel intitulé *Des médias et des mots* était lancé. Accessible dans Internet (<http://catifq.usherbrooke.ca/didacticielmedia/>) et relayé par différents sites dont celui du Secrétariat à la politique linguistique, il regroupe une série d'exercices interactifs susceptibles d'aider au perfectionnement de la maîtrise de la langue française des journalistes.

*Des médias et des mots* a été élaboré par le Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et grâce à la participation et à l'appui financier du Secrétariat à la politique linguistique. Au cours des cinq premiers mois d'existence de l'outil, les statistiques de fréquentation du site ont indiqué que des internautes s'étaient attelés aux exercices du didacticiel, à près de 3 500 reprises.

**OBJECTIF :**

**Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec.**

***Le programme « Parlez-moi d'une langue ! » pour les élèves des cégeps et collèges***

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois et le ministère de la Culture et des Communications, le programme « Parlez-moi d'une langue ! » a permis, cette année, à 84 écrivains et professionnels de la langue de participer à 120 activités dans 45 établissements d'enseignement collégial du Québec. Ces chiffres correspondent, grosso modo, aux chiffres des années antérieures. Cependant, en 2005-2006, le programme a touché au-delà de 9 000 élèves, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'année précédente.

***Le réseau des corpus lexicaux québécois***

Le Secrétariat finance le développement et la mise en réseau, dans Internet, des fonds de données linguistiques et textuelles québécois que produisent les chercheurs des différentes universités du Québec. Ces fonds s'adressent à toute personne souhaitant en exploiter le contenu à des fins de recherche ou de production d'outils linguistiques.

En 2005-2006, trois projets ont été acceptés :

- l'enrichissement du corpus de l'Université de Montréal, Lexiquim, par l'ajout des textes des commissions parlementaires de l'année 2005;
- l'enrichissement du didacticiel *Des médias et des mots* de l'Université de Sherbrooke, par l'ajout de cas soumis par les utilisateurs et par l'Office québécois de la langue française;
- la poursuite du projet de repérage et d'analyse de néologismes de l'Université Laval dans le cadre de l'Observatoire québécois de néologie des langues romanes, auquel est associé l'Office québécois de la langue française, qui prévoit analyser et traiter quelque 1 000 néologismes extraits de la presse québécoise.

## ***Les activités de promotion de la langue et la production d'outils linguistiques***

### **— Le programme de promotion de la langue française**

Le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française qui a permis l'attribution de 19 subventions totalisant un montant de 112 400\$. Mentionnons notamment la subvention accordée à la Centrale des syndicats démocratiques pour la poursuite des travaux devant mener à la publication d'un dictionnaire québécois des relations de travail. On peut aussi souligner les subventions à diverses activités de promotion du français – La Dictée des Amériques, la Semaine des dictionnaires, le concours « Le français à l'affiche », la Journée de linguistique, notamment – ou à des organismes comme la Fédération internationale des professeurs de français, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, Impératif français et le Mouvement estrien pour le français.

### **— Autres subventions**

En 2005-2006, la ministre a accordé une subvention au Centre de recherche Franqus de l'Université de Sherbrooke pour le projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec*. Ce dictionnaire décrira l'usage valorisé du français québécois et illustrera les mots et les sens courants à l'aide de citations et d'exemples tirés en majeure partie du patrimoine culturel, scientifique et littéraire québécois. La première édition du Franqus est prévue en 2008.

Enfin, une subvention a également été accordée au Trésor de la langue française du Québec de l'Université Laval afin de poursuivre la numérisation du fichier lexical.

## Consolider la politique linguistique du Québec

### LA COHÉRENCE ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

#### OBJECTIF :

**Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique.**

#### *La concertation interministérielle*

À la demande de la ministre, le Secrétariat a formé un groupe de réflexion chargé de dresser un portrait de la disponibilité, en français, de films commercialisés en format DVD sur le marché québécois. Le groupe était constitué de représentants du ministère de la Justice, du ministère de la Culture et des Communications et de l'Office québécois de la langue française. La Régie du cinéma a également été consultée.

Le groupe a chargé une entreprise travaillant dans le secteur, Équipe Média Film, de recueillir des données sur les films présentés en salle au Québec avant d'être commercialisés en DVD entre 2002 et 2005. Il se dégage de ces données que le français se trouve, en version originale, doublée ou sous-titrée, dans 950 des 1 071 titres étudiés, soit à une hauteur de 89 %. Le défi paraît plutôt se situer du côté des séries télévisées, pour lesquelles les données obtenues révèlent une présence relativement faible du français, en particulier si on ne s'attarde qu'à celles qui disposent d'une piste sonore française et si on considère que ces séries ont déjà fait l'objet d'un doublage afin d'être présentées à la télévision québécoise. Pour assurer aux consommateurs québécois un accès, dans les meilleurs délais, à plus de produits en français, la ministre a écrit au président de l'Association canadienne des distributeurs de films.

Dans un tout autre ordre d'idées, le Secrétariat a également travaillé de concert avec l'Office québécois de la langue française et le ministère de la Justice à une proposition de modification du Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01) afin de l'harmoniser aux nouvelles normes fédérales en matière de divulgation des ingrédients cosmétiques; celles-ci intègrent, sous réserve de certaines modifications, le système de la Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI).

### ***L'examen des clauses linguistiques contenues dans les ententes signées par l'Administration***

Les ministères et organismes de l'Administration québécoise ont régulièrement consulté le Secrétariat afin de s'assurer que les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes avec la politique linguistique québécoise.

#### **OBJECTIF :**

**Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances.**

### ***Les contestations de la politique linguistique québécoise***

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité. Au cours du présent exercice, il y a lieu de mentionner les décisions suivantes :

- Le 25 avril 2005, la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête en révision judiciaire dans les affaires *Trouvé et autres*, confirmant ainsi la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec en juin 2004. Dans ces affaires, les tribunaux ont notamment estimé que le fait qu'un établissement d'enseignement privé soit subventionné au secondaire ne permet pas d'exclure l'ensemble de ses services éducatifs de l'application du deuxième alinéa de l'article 73 de la Charte de la langue française et que, conséquemment, l'enseignement primaire reçu en anglais dans une telle école ne peut être pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais.

- Le 20 juin 2005, la Cour d'appel du Québec a rendu deux décisions: elle a rejeté la permission d'en appeler dans l'affaire *Pitre* et elle a accueilli la permission d'en appeler dans l'affaire *Bindra*. Ces affaires soulèvent toutes deux la constitutionnalité du troisième alinéa de l'article 73 de la Charte de la langue française qui prévoit que l'enseignement reçu en anglais, au Québec, depuis le 1er octobre 2002, en application d'une autorisation particulière accordée en vertu des articles 81, 85 ou 85.1 de la Charte, ne peut plus être pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'école anglaise.
- Le 12 juillet 2005, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel logé dans l'affaire *Odeh* portant sur l'article 85.1 de la Charte de la langue française. Cet article permet au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur recommandation d'un comité d'examen, de déclarer un enfant admissible à l'enseignement en anglais lorsqu'une situation grave d'ordre familial ou humanitaire le justifie. À cette occasion, la Cour a rappelé que l'article 85.1 de la Charte constitue une exception au principe général voulant que le français soit la langue d'enseignement au Québec et, qu'à ce titre, il ne bénéficie pas de la protection constitutionnelle prévue à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Le 25 juillet 2005, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré irrecevable la plainte déposée par la société WFH Ltée. Cette plainte alléguait que l'article 58 de la Charte de la langue française contrevenait à certains droits garantis par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et au *Protocole afférent*. Cet article prévoit que l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre langue, pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante.

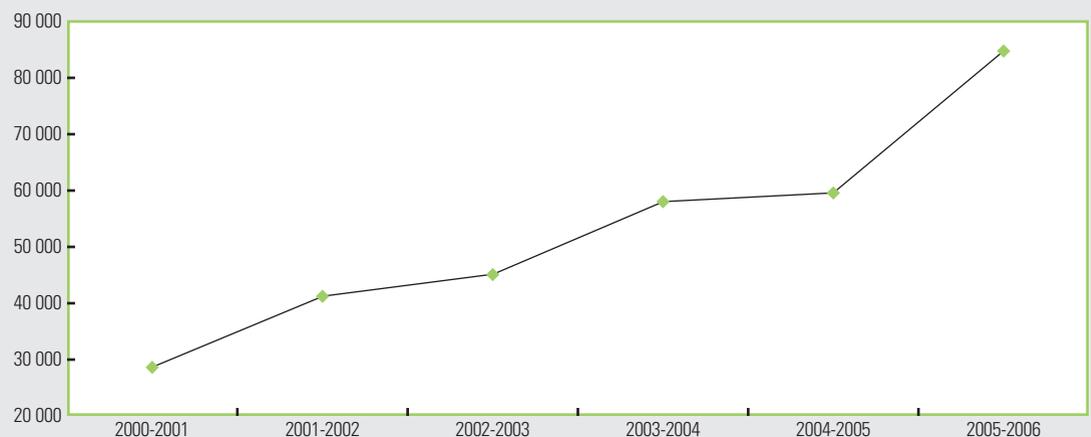
### ***Les activités d'information sur la politique linguistique québécoise***

En 2005-2006, le Secrétariat a participé à 14 rencontres, séminaires et colloques au cours desquels il a tenté de mieux faire connaître la politique linguistique, soit par l'entremise d'une allocution, soit en raison des échanges autour de la thématique privilégiée. Ces rencontres ont permis d'informer des responsables québécois ou étrangers du domaine de la langue, des membres de l'Administration, des journalistes et des représentants de gouvernements étrangers.

### ***Le site Internet du Secrétariat***

En 2005-2006, la fréquentation du site Internet du Secrétariat a connu une hausse importante par rapport à l'année précédente : le nombre total de visites (84 744) a augmenté de 42 % et le nombre de pages vues (177 882), de 62 %. La durée moyenne des sessions des internautes a également connu une hausse (+ 44 %), passant de 9 minutes 46 secondes en 2004-2005 à 14 minutes 02 secondes en 2005-2006<sup>2</sup>.

#### **SITE INTERNET DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE : NOMBRE DE VISITES ANNUELLES, DE 2000-2001 À 2005-2006**



La page donnant accès au Réseau des corpus lexicaux demeure, cette année encore, celle qui est la plus fréquentée par les internautes après la page d'accueil du site. Elle est suivie, selon les mois, par les informations dressant le portrait de la situation linguistique au Québec, par la page donnant accès aux différentes publications du Secrétariat, par le Plan stratégique en matière de politique linguistique, par la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et par divers autres documents davantage liés à l'actualité.

2. Source : Réseau informatique du Québec.

La version française, la version anglaise et la version espagnole de la brochure *Vivre en français au Québec* sont les fichiers en format PDF qui sont le plus fréquemment consultés par les internautes, suivis par le *Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* ainsi que par certains des mémoires présentés lors de ces États généraux, en 2000 et 2001.

### **Les publications du Secrétariat**

La diffusion des brochures et publications du Secrétariat se fait moins qu'autrefois par la poste, mais très souvent par téléchargement. De fait, en 2005-2006, le Secrétariat a envoyé, par la poste, 4 707 exemplaires de brochures et publications, soit 1 650 de moins que l'année précédente. Par contre, les téléchargements et consultations directes dans Internet se chiffrent à plus de 15 000 pour l'année 2005-2006. Cette statistique n'existe cependant pas pour les années antérieures.

Les publications les plus demandées par la poste sont, cette année, le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008*<sup>3</sup> et les brochures *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues) et *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues)<sup>4</sup>.

## LA CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

### **OBJECTIF :**

**Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française.**

### **Le prix Georges-Émile-Lapalme**

La plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, le prix Georges-Émile-Lapalme 2005, a été décernée au journaliste, haut-fonctionnaire et diplomate, M. Jean-Marc Léger, en hommage à son parcours exceptionnel, à son dévouement et à la constance de son engagement en faveur de la promotion de la langue française.

3. <http://www.spl.gouv.qc.ca/langue/PlanStrategique.pdf>

4. <http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/brochures/index.html>

**OBJECTIF :****Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique.**

Dans la foulée des travaux amorcés au cours des années antérieures, le Secrétariat a continué à assurer un soutien financier aux deux associations responsables de l'organisation du prochain congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, qui aura lieu à Québec en 2008 : l'Association québécoise des professeurs de français et l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde.

**LA VEILLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE****OBJECTIF :****Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.**

En 2005-2006, le Secrétariat a continué, dans le cadre de diverses activités internationales, à mettre en valeur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Dans le domaine de la coopération linguistique, mentionnons sa collaboration au Conseil international francophone des langues de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (mai 2005), à la rencontre des responsables du groupe de travail franco-québécois sur la modernisation de l'État (juin 2005), à la rencontre de la IV<sup>e</sup> Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles (juin 2005), à la réunion de concertation du sous-comité franco-québécois sur la qualité du français dans l'administration publique (novembre 2005) et à la Réunion annuelle des conseils et organismes de gestion linguistique de la France, de la Suisse romande, de la Communauté française de Belgique et du Québec (novembre 2005).

# VI

## Les indicateurs de gestion du Secrétariat à la politique linguistique

Indicateur		2004-2005		2005-2006	
Ressources humaines		Nbre	%	Nbre	%
Répartition de l'effectif par type et par catégorie d'emploi (en nombre et en pourcentage des employés)	Type d'emploi				
	Réguliers	9	100 %	9	100 %
	Occasionnels	–	–	–	–
	Autres	–	–	–	–
	Catégorie d'emploi				
	Cadres	2	22 %	2	2
	Professionnels	4	44 %	4	4
	Fonctionnaires	3	33 %	3	3
	Hommes	3	33 %	3	3
	Femmes	6	67 %	6	6
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (en nombre et en pourcentage des employés)	34 ans et moins	–	–	–	–
	35 à 54 ans	8	89 %	4	44 %
	55 ans et plus	1	11 %	5	56 %
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2009 (en nombre et en pourcentage des employés)	Nombre de personnes visées	–		1	
	Pourcentage par rapport au nombre d'employés au 31 mars	–		11 %	
<b>Ressources budgétaires</b>					
Les ressources budgétaires de 1 761 810 \$ apparaissent au programme 03 du ministère de la Culture et des Communications.					
<b>Ressources informationnelles</b>					
Depuis septembre 1999, le Secrétariat a son propre site Internet qui est accessible à l'adresse suivante : <a href="http://www.spl.gouv.qc.ca">www.spl.gouv.qc.ca</a>					

## VII

# L'application des exigences législatives

## L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Cette section présente les résultats du Secrétariat à la politique linguistique relatifs au Programme d'accès à l'égalité, au Plan d'embauche pour les personnes handicapées ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise (membres d'une communauté culturelle, anglophones ou autochtones).

Le Secrétariat à la politique linguistique n'a procédé à aucune embauche en 2005-2006. Son effectif de neuf personnes ne compte aucune personne handicapée, anglophone, autochtone ou issue d'une communauté culturelle.

### ***Nota bene***

Pour la mise en œuvre des exigences législatives touchant l'application de la politique linguistique ainsi que la protection des renseignements personnels, voir la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

## Annexe

### **Loi et règlements relevant de la ministre de la Culture et des Communications, chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2006)**

#### **CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (L.R.Q., c. C-11)**

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.0.01);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.3.1);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.4.2);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.4.3);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.4.4);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.6.1);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10.01);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.10.2);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement de régie interne du Conseil supérieur de la langue française (C-11, r.14).